



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Paris, le

20 JUIL. 2026

Madame la Présidente,

L'intelligence artificielle (IA) bouleverse les modes d'apprentissage des élèves et constitue une rupture dans l'évolution des technologies de la connaissance. Son développement emporte des conséquences majeures en termes sociaux, économiques, cognitifs et civiques.

L'École doit permettre aux élèves d'avoir la maîtrise de ces outils, et non d'en devenir l'objet. Les jeunes générations doivent disposer des connaissances nécessaires pour interroger l'IA et se l'approprier, afin de devenir des citoyens autonomes et éclairés dans un monde où l'intelligence artificielle fait désormais partie du quotidien.

À partir de la rentrée 2027, tous les élèves de seconde bénéficieront d'une heure hebdomadaire d'enseignement dédié à l'IA, intégrée au cours de sciences numériques et technologie (SNT). L'horaire hebdomadaire de SNT sera désormais fixé à 2 heures.

La présente saisine porte en conséquence sur la révision du programme de l'enseignement de SNT dans son ensemble, afin d'y intégrer la formation à l'intelligence artificielle. Le programme, synthétique et concret, devra être conçu de telle manière :

- D'une part, qu'il reste pertinent malgré l'évolution rapide des technologies et de leur empreinte dans la société, et permette une mise à jour périodique ;
- D'autre part, qu'il éveille les vocations pour les enseignements scientifiques et technologiques.

L'enseignement rénové de SNT conservera un ancrage scientifique. Il visera à faire comprendre le rôle central des données, à consolider la pensée informatique et algorithmique, ainsi qu'à faire appréhender la réalité matérielle et des infrastructures du numérique. Il devra permettre de saisir les enjeux environnementaux, géopolitiques, économiques, informationnels et démocratiques qui structurent les espaces numériques, notamment les réseaux sociaux.

Madame Katia BÉGUIN
Présidente du Conseil supérieur des programmes
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Au sein de ce programme, le volet consacré à l'intelligence artificielle visera à :

- poser les bases d'une compréhension scientifique et technique de l'IA, sans technicité excessive à ce niveau, articulée à une réflexion sur les données, leurs biais et leur protection, ainsi qu'à la question de la souveraineté numérique ;
- développer l'esprit critique en abordant les dimensions sociétales, éthiques, juridiques, notamment en termes de protection de la vie privée ou de secrets protégés, et environnementales, en articulation avec l'éducation aux médias et à l'information et avec l'enseignement moral et civique ;
- donner à chaque élève les clés d'un usage éclairé de l'IA, dans le cadre du cadre de référence des compétences numériques.

L'intitulé de l'enseignement rénové de SNT pourra être revu afin qu'il rende compte de l'évolution de ses contenus et qu'il s'inscrive en cohérence avec les autres enseignements consacrés au numérique tout au long de la scolarité. La rénovation de cet enseignement doit prévoir la déclinaison de ces contenus, dans un second temps, vers la voie professionnelle.

Les filières et métiers du numérique et de l'intelligence artificielle restent marqués par de fortes disparités entre filles et garçons. S'adressant à tous les élèves de seconde, l'enseignement de SNT est un levier précoce pour agir sur ces inégalités. Le programme révisé devra susciter, chez les filles comme chez les garçons, l'intérêt et la confiance nécessaires à un engagement vers ces études et métiers, à travers des exemples et des activités donnant à voir une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

La mise en application du programme rénové de sciences numériques et technologie de la classe de seconde devant intervenir à la rentrée scolaire 2027, vous publierez votre projet de programme au plus tard au mois de décembre 2026.



Edouard GEFFRAY